

**SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT  
RÉVISÉ**

**RÈGLEMENT DE  
REPLACEMENT 198**

**Adopté le 9 mai 2001**

**Service d'aménagement du territoire**



### **Mot du Préfet**

L'aménagement du territoire constitue un défi permanent et dynamique. Après l'entrée en vigueur d'un premier schéma d'aménagement en octobre 1988, la MRC de Matane a débuté le processus de révision de ce document en avril 1994 en accord avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

L'élaboration d'un premier schéma d'aménagement a notamment favorisé le développement d'un esprit de concertation régionale et la mise en place de normes sur le plan urbanistique avec l'adoption par les municipalités locales de plans et de règlements d'urbanisme. Après une période de plus de cinq ans d'application, le schéma d'aménagement devait être révisé pour considérer les nouveaux enjeux et les nouvelles préoccupations qui marquent le territoire de la MRC. À ce titre, développer une vision plus intégrée entre l'aménagement du territoire, le développement économique et la gestion de l'environnement constituait une préoccupation importante.

La MRC a été impliquée dans le processus d'élaboration de plans stratégiques de développement à l'échelle de la région administrative ainsi qu'à l'échelle régionale et la révision du schéma d'aménagement représentait une occasion privilégiée de favoriser une meilleure intégration entre l'aménagement du territoire et le développement économique. Quant à la gestion de l'environnement, bien qu'une section aborde particulièrement ce sujet, cette préoccupation est présente partout dans le document.

Dans le cadre du processus de révision, un bilan sommaire du schéma d'aménagement de première génération a d'abord été réalisé au printemps 1994. Par la suite, un document portant sur les principaux objets de la révision a été adopté au mois d'octobre 1994. Ce document a permis d'effectuer une première réflexion sur les principales préoccupations discutées dans ce document mais également d'identifier les intervenants susceptibles d'être intéressés par celles-ci. Après ces étapes et la constitution de comités thématiques de travail, le conseil de la MRC a adopté un premier projet de schéma d'aménagement révisé au mois de juin 1996.

À la suite d'une période de consultation auprès du gouvernement et des organisations municipales, la MRC a apporté des modifications au document original. Par la suite, un second projet de schéma d'aménagement révisé a été adopté le 10 juin 1997. Cette seconde version avait pour principal objectif de consulter les citoyens et les organismes de la MRC. Des assemblées publiques de consultation ont ainsi été tenues sur le territoire de la MRC pour présenter le contenu du schéma d'aménagement révisé. La consultation publique fut suivie d'une autre période d'ajustements pour tenir compte des commentaires et des avis formulés mais également pour considérer le contexte évolutif à l'intérieur duquel s'inscrivent les différentes propositions d'aménagement contenues dans le schéma.

Par ce document, la MRC souhaite favoriser un aménagement rationnel du territoire, effectuer une gestion efficace de l'environnement qui nous entoure et également assurer le développement du territoire notamment par la mise en valeur de ces potentiels.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier de leur collaboration les élus et les fonctionnaires municipaux ainsi que les représentants des différents ministères et organismes qui ont participé aux différents comités constitués dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement ainsi qu'à de nombreuses réunions. L'apport de l'ensemble de ces intervenants a été très important dans le

cheminement menant à la révision du schéma d'aménagement.

Le Préfet

Linda Cormier

<b>LE CONSEIL DE LA MRC DE MATANE</b>
---------------------------------------

Madame Linda Cormier Préfet	Maire de la municipalité de Saint-Luc-de-Matane
Monsieur Maurice Gauthier Préfet suppléant	Maire de la ville de Matane
Monsieur Alain Dugas	Maire de la municipalité des Méchins
Monsieur Charles-André Murray	Maire de la municipalité de Grosses-Roches
Monsieur Christian Simard	Maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Monsieur Philius Gagné	Maire de la municipalité de Saint-Adelme
Monsieur Carol Gauthier	Maire de la municipalité de Sainte-Félicité
Monsieur Jean-Paul Otis	Maire de la municipalité de Petit-Matane
Monsieur Raymond Bélanger	Maire de la municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane
Monsieur Jean-Charles Gagnon	Maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane
Monsieur Jean Nazair	Maire de la municipalité de Sainte-Paule
Monsieur Roger Bernier	Maire de la municipalité de Saint-Léandre
Monsieur Paul-H. Bernier	Maire de la municipalité de Saint-Ulric
Monsieur Jean-Claude Lévesque	Maire de la municipalité de Baie-des-Sables

Les comités suivants ont été constitués dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement :

### **Le comité sur la révision du schéma d'aménagement**

Ce comité est composé du conseil de la MRC présenté à la page précédente, des secrétaires-trésorières et des secrétaires-trésoriers de chaque municipalité ainsi que du responsable du service d'urbanisme et de développement de la ville de Matane. Ce comité a été créé lors de la réalisation du document sur les principaux objets de la révision et a pris part aux discussions relatives à toutes les étapes du processus de révision du schéma d'aménagement.

### **Les comités thématiques**

Des comités composés des représentants des quatre secteurs de la MRC ont travaillé sur différentes thématiques. La composition des comités est la suivante :

#### **1- Les milieux forestiers**

Monsieur Raymond Desjardins	Maire de l'ancienne municipalité du village de Sainte-Félicité, représentant du secteur est (jusqu'en janvier 1996)
Madame Denise Gentil	Mairesse de la ville de Matane, représentante du secteur centre (jusqu'en novembre 1997)
Monsieur Gabriel Claveau	Conseiller de la ville de Matane, représentant du secteur centre (jusqu'en novembre 1997)
Monsieur Valmont Boudreau	Maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, représentant du secteur sud (jusqu'en novembre 1997)
Monsieur Jean-Paul Otis	Maire de la municipalité de Petit-Matane, représentant du secteur ouest

#### **2- Les milieux agricoles**

Monsieur Carol Gauthier	Maire de la municipalité de Sainte-Félicité, représentant du secteur est
Madame Aldéa Sirois	Conseillère de la ville de Matane, représentante du secteur centre (jusqu'en novembre 1997)
Monsieur Roger Bernier	Maire de la municipalité de Saint-Léandre, représentant du secteur sud
Monsieur Raymond Bélanger	Maire de la municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane, représentant du secteur ouest

#### **3- Les milieux touristiques, récréatifs et culturels**

Monsieur Léon Dion	Maire de la municipalité de Grosses-Roches, représentant du secteur est (jusqu'en novembre 1995)
Monsieur Léopold Lévesque	Maire de la municipalité de Grosses-Roches, représentant du secteur est (jusqu'en novembre 1999)
Monsieur Armand Mailloux	Conseiller de la ville de Matane, représentant du secteur centre (jusqu'en novembre 1997)
Monsieur Philias Gagné	Maire de la municipalité de Saint-Adelme, représentant du secteur sud
Madame Anne-Marie Michaud	Maire de la municipalité de Saint-Ulric, représentante du secteur ouest (jusqu'en novembre 1996)

#### **4- La gestion de l'environnement**

Monsieur Michel Turcotte	Conseiller de la municipalité de Sainte-Félicité, représentant du secteur est (jusqu'en novembre 1999)
Monsieur Michel Côté	Conseiller de la ville de Matane, représentant du secteur centre (jusqu'en septembre 1996)
Monsieur Jean Nazair	Maire de la municipalité de Sainte-Paule, représentant du secteur sud
Monsieur Harold Massé	Conseiller de la municipalité de Baie-des-Sables, représentant du secteur ouest (jusqu'en août 1995)
Monsieur Martin Charest	Conseiller de la municipalité de Baie-des-Sables, représentant du secteur ouest

#### **5- Les milieux industriels**

Monsieur Jean-Marc Fournier	Conseiller de la municipalité des Méchins, représentant du secteur est
Madame Denise Gentil	Mairesse de la ville de Matane, représentante du secteur centre (jusqu'en novembre 1997)
Madame Colombe Lagacé	Maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, représentante du secteur sud
Monsieur Jean-Claude Watts	Maire de la municipalité de Saint-Ulric-de-Matane, représentant du secteur ouest (jusqu'en novembre 1996)

#### **6- Les milieux maritimes**

Monsieur Bernard Croussette	Conseiller de la municipalité des Méchins, représentant du secteur est
Monsieur André Otis	Conseiller de la ville de Matane, représentant du secteur centre
Madame Linda Lévesque	Maire de la municipalité de Saint-Luc-de-Matane, représentante du secteur sud
Monsieur Raymond Bélanger	Maire de la municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane, représentant du secteur ouest

## 7- Les transports

Monsieur Réginald Desrosiers	Conseiller de la municipalité de Sainte-Félicité, représentant du secteur est (jusqu'en mai 1996)
Monsieur Gabriel Claveau	Conseiller de la ville de Matane, représentant du secteur centre (jusqu'en novembre 1997)
Monsieur Georges-Henri Jean	Conseiller de la municipalité de Saint-Luc-de-Matane, représentant du secteur sud
Monsieur Jean-Claude Watts	Maire de la municipalité de Saint-Ulric-de-Matane, représentant du secteur ouest (jusqu'en novembre 1996)

## L'équipe technique

La composition de l'équipe technique est la suivante :

Dany Giroux	Aménagiste-urbaniste
Michel Barriault	Secrétaire-trésorier
Judes Côté	Inspecteur régional
Yvan Lajoie	Technicien en cartographie
Nathalie Saucier	Technicienne en cartographie
Jean-Pierre Fournier	Technicien en arpentage
Annie Richard	Technicienne en aménagement
Mélanie Lévesque	Secrétaire
Paule Otis	Secrétaire
Marielle Truchon	Secrétaire

Stagiaire en urbanisme :

Josée Harrisson

Stagiaires en aménagement du territoire et urbanisme :

Louise Bernier  
Dany Côté  
Bruno Fournier  
Steeve Lavoie  
Steeve Normand  
Patrick Tremblay

## TABLE DES MATIÈRES



	Page
Avant-propos .....	iii
Le conseil de la MRC de Matane.....	v
Les comités .....	vi
Table des matières .....	ix
Liste des figures .....	x
Liste des plans.....	x
Liste des tableaux.....	xi
Liste des annexes .....	xiii
Liste des abréviations.....	xiv
Introduction.....	1
Le schéma d'aménagement .....	Document I
Le document complémentaire.....	Document II
Le plan d'action.....	Document III
Le document indiquant les coûts approximatifs des équipements et des infrastructures.....	Document IV
Le document précisant les modalités et les conclusions de la consultation.....	Document V
Les annexes.....	Document VI

<b>LISTE DES FIGURES</b>
--------------------------

## Document I - Le schéma d'aménagement

Figure I.3.1	Évolution démographique de la MRC de Matane 1971-2016 .....	39
Figure I.3.2	Évolution du nombre de ménages dans la MRC de Matane 1981-2016 .....	40
Figure I.8.1	Les milieux touristiques, récréatifs et culturels Le concept d'aménagement .....	140

### LISTE DES PLANS

## Document I - Le schéma d'aménagement

Plan I.1.1	La localisation de la MRC de Matane dans l'est du Québec.....	15
Plan I.1.2	La localisation de la MRC de Matane dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent .....	16
Plan I.1.3	Le territoire de la MRC de Matane .....	17
Plan I.2.1	Le concept d'organisation spatiale .....	32
Plan I.2.2	Les grandes affectations du territoire et les secteurs agricoles.....	Annexe 5
Plans I.2.10 à I.2.45	Les secteurs agricoles déstructurés.....	Annexe 5
Plans I.2.50 à I.2.66	Les sites incultes dans les secteurs agro-forestiers .....	Annexe 5
Plans I.3.1 à I.3.16	Les périmètres d'urbanisation .....	Annexe 6
Plans I.8.1 à I.8.14	Les territoires d'intérêt Les sites et les espaces récréatifs et culturels Les sites de villégiature.....	Annexe 7
Plans I.9.1 et Plans I.9.2	Les secteurs à risque d'inondation .....	Annexe 8
Plans I.9.3	Les secteurs de contraintes naturelles et anthropiques Les bassins hydrographiques .....	Annexe 9
Plan I.10.1	Les infrastructures et les équipements importants Les réseaux majeurs .....	Annexe 10

## Document II - Le document complémentaire

Plans II.2.1 à II.2.10	Les périmètres de protection des sources d'approvisionnement en eau potable .....	Annexe 11
------------------------	---	-----------

### LISTE DES TABLEAUX

#### Document I - Le schéma d'aménagement

Tableau I.1.1	Évolution démographique des municipalités membres de la MRC de Matane, 1991-1996.....	19
Tableau I.1.2	Évolution de la structure démographique des municipalités membres de la MRC de Matane, 1991-1996.....	20
Tableau I.3.1	Évolution du nombre total de ménages privés dans la MRC de Matane 1986-1996 .....	41
Tableau I.3.2	Nombre de permis de construction pour des bâtiments principaux émis par les municipalités de la MRC de Matane 1990-1999 .....	47
Tableau I.3.3	Évaluation des besoins de nature urbaine et des espaces disponibles dans les périmètres d'urbanisation .....	48
Tableau I.4.1	Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois selon le grand groupe industriel, parc industriel de la ville de Matane, 1988-1995.....	68
Tableau I.5.1	Caractéristiques de l'activité agricole sur le territoire de la MRC de Matane en 1997 .....	84
Tableau I.5.2	Nombre d'entreprises de transformation et nombre d'emplois pour le secteur bio-alimentaire, MRC de Matane, 1999 .....	85
Tableau I.6.1	Répartition du nombre d'entreprises et d'emplois selon les secteurs d'activités liés à la forêt, 1999 .....	101
Tableau I.6.2	Les entreprises de transformation du bois, MRC de Matane, 1998 .....	102
Tableau I.7.1	Évolution de la pêche commerciale, MRC de Matane, 1985-1998 .....	117
Tableau I.8.1	Fréquentation des visiteurs au bureau d'information touristique de la région de Matane, 1997-1999 .....	131
Tableau I.8.2	Hébergement et restauration, MRC de Matane, 1999 .....	132

Tableau I.8.3	Ville de Matane Les équipements et les espaces récréatifs et culturels .....	141
Tableau I.8.4	Axe maritime Les équipements et les espaces récréatifs et culturels .....	144
Tableau I.8.5	Axe lié aux ressources Les équipements et les espaces récréatifs et culturels .....	147
Tableau I.8.6	Axe lié aux ressources Les sites de villégiature.....	149
Tableau I.8.7	Axe agro-forestier Les équipements et les espaces récréatifs et culturels .....	151
Tableau I.8.8	Axe agro-forestier Les sites de villégiature.....	153
Tableau I.8.9	Axe de villégiature Les équipements et les espaces récréatifs et culturels .....	155
Tableau I.8.10	Axe de villégiature Les sites de villégiature.....	156
Tableau I.10.1	Les infrastructures et les équipements de transport existants .....	190
Tableau I.10.2	Les problèmes relevés et les avenues de solutions proposées .....	204
Tableau I.11.1	La grille de compatibilité.....	222
Tableau I.11.2	Les conditions d'implantation .....	223

## **Document II - Le document complémentaire**

Tableau II.1.1	Les normes minimales de lotissement .....	7
Tableau II.4.1	Les normes d'immunisation dans les secteurs à risque d'inondation .....	22
Tableau II.16.1	Ville de Matane Les dispositions relatives aux territoires d'intérêt.....	30
Tableau II.16.2	Axe maritime Les dispositions relatives aux territoires d'intérêt.....	34
Tableau II.16.3	Axe lié aux ressources	

	Les dispositions relatives aux territoires d'intérêt.....	39
Tableau II.16.4	Axe agroforestier Les dispositions relatives aux territoires d'intérêt.....	53
Tableau II.16.5	Axe de villégiature Les dispositions relatives aux territoires d'intérêt.....	55

### **Document III - Le plan d'action**

Tableau III.1.1	Les sites problématiques relevés sur le réseau routier supérieur.....	21
-----------------	---	----

<b>LISTE DES ANNEXES</b>
--------------------------

Annexe 1	Extraits de la "Classification des activités économiques du Québec, 1984." Liste des industries manufacturières
Annexe 2	Extraits du "Code national du bâtiment du Canada" Les établissements industriels à risques très élevés Groupe F, division 1
Annexe 3	Extraits du document intitulé "Utilisation des terrains au voisinage des aéroports" réalisé par le ministère des Transports du Canada
Annexe 4	Les caractéristiques des ponts couverts de la MRC de Matane
Annexe 5	Les grandes affectations du territoire et les secteurs agricoles Les secteurs agricoles déstructurés Les sites incultes dans les secteurs agro-forestiers
Annexe 6	Les périmètres d'urbanisation
Annexe 7	Les territoires d'intérêt Les sites et les espaces récréatifs et culturels Les sites de villégiature
Annexe 8	Les secteurs à risque d'inondation
Annexe 9	Les secteurs de contraintes naturelles et anthropiques Les bassins hydrographiques
Annexe 10	Les infrastructures et les équipements importants Les réseaux majeurs
Annexe 11	La protection des sources municipales d'approvisionnement en eau potable

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAEQ	Bureau d'aménagement de l'est du Québec
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CLSC	Centre local des services communautaires
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
MRN	Ministère des Ressources naturelles du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
PIA	Plans d'implantation et d'intégration architecturale
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur (de la forêt privée)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public
SER	Société d'exploitation des ressources
TNO	Territoires non organisés
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

## INTRODUCTION

Le schéma d'aménagement est d'abord un outil de planification du territoire à l'échelle régionale. Le schéma définit un cadre de planification en identifiant des propositions d'aménagement prenant la forme notamment d'un concept d'organisation de l'espace, de grandes orientations, d'objectifs et d'affectations du territoire. Les éléments suivants s'ajoutent également : l'identification de périmètres d'urbanisation, des secteurs de contraintes à l'établissement humain, des territoires présentant un intérêt particulier, de mesures de protection des milieux sensibles et la planification des infrastructures et des équipements comme ceux liés aux transports.

Préalablement à ces propositions d'aménagement, le schéma présente l'environnement physique et humain ainsi que les préoccupations et les enjeux d'aménagement et de développement qui caractérisent le territoire de la MRC. Le schéma est considéré à ce titre comme un outil de connaissance du territoire. Relié à cet aspect, les préoccupations et les enjeux identifiés rejoignent souvent plusieurs acteurs et le schéma d'aménagement permet ainsi d'assurer une meilleure concertation entre les intervenants (municipalités, ministères, etc.) notamment lors du processus d'élaboration de ce document.

Le schéma d'aménagement favorise également la réalisation de différents moyens de mise en oeuvre dans divers domaines et ce, en lien avec les propositions d'aménagement identifiées. L'ajout d'un plan d'action au schéma d'aménagement vient concrétiser cet aspect.

Le schéma d'aménagement communique donc un large éventail d'informations autant sous la forme écrite que cartographique et ce, à plusieurs acteurs. La structure générale du schéma d'aménagement par milieux permet de regrouper dans une même section une mise en situation (portrait, préoccupations) et des propositions d'aménagement liées à une même problématique ou à un territoire précis. Cette approche permet d'établir plus facilement des liens entre les diverses composantes du schéma. De plus, la structure retenue favorise un accès facile à l'ensemble des utilisateurs du schéma d'aménagement.

Lors de l'élaboration du schéma d'aménagement, la principale préoccupation a été de favoriser l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des citoyens de la MRC à l'égard des activités présentes sur le territoire.

Bien que le schéma d'aménagement soit fortement axé sur la planification physique du territoire, des liens importants existent avec le développement socio-économique et la gestion préventive des problèmes environnementaux. Découlant de la préoccupation identifiée au paragraphe précédent, le schéma d'aménagement vise ainsi à favoriser une meilleure intégration entre l'organisation spatiale du territoire, les perspectives de développement économique et la gestion de l'environnement.

Concernant les perspectives de développement, le schéma d'aménagement intègre les stratégies et les priorités inscrites dans le plan stratégique de développement de la MRC. Les propositions d'aménagement du territoire inscrites au schéma ont pour but de favoriser la réalisation des priorités de développement. Considérant que le plan stratégique de la MRC a été adopté en 1994, les orientations et les projets inscrits au schéma d'aménagement peuvent être soit réalisés ou être en cours de réalisation.

En ce qui concerne la gestion de l'environnement, cet enjeu est présent partout dans le schéma

d'aménagement en lien avec le concept du développement durable. Il importe de réaliser le développement régional dans une perspective de maintenir la qualité du milieu naturel et d'assurer le renouvellement de ses ressources.

Le schéma d'aménagement est composé des sections suivantes : le contexte régional, les grandes vocations du territoire, la gestion de l'urbanisation, la mise en valeur des ressources, la gestion de l'environnement, la localisation et la planification des infrastructures et des équipements ainsi que la compatibilité des activités et des équipements sur le territoire.

En vue notamment d'assurer une mise en oeuvre efficace, le schéma d'aménagement est accompagné d'un document complémentaire et d'un plan d'action. Le document complémentaire regroupe les normes minimales et générales liées aux préoccupations discutées dans le schéma d'aménagement. Ces dispositions ont particulièrement trait à favoriser une meilleure gestion de l'environnement. Le document complémentaire contient principalement des mesures de contrôle de l'utilisation du sol dans les secteurs de contraintes à l'implantation humaine et des mesures liées à la protection des milieux sensibles. Quant au plan d'action, ce document reprend certains moyens de mise en oeuvre identifiés dans le schéma d'aménagement dans le but de favoriser leur réalisation. Relié à différents projets, le plan d'action identifie notamment les responsables et les étapes de réalisation qui s'y rattachent.

D'autres documents prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* viennent compléter le schéma d'aménagement. Il s'agit du document indiquant les coûts approximatifs des équipements et des infrastructures ainsi que du document précisant les modalités et les conclusions de la consultation menée auprès des citoyens.